

Président : Patrick Ollier



Modernisation des infrastructures et protection de l'environnement

➔ MIEUX PRÉVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

La Commission a procédé à deux lectures du projet de loi relatif à la prévention des risques technologiques et naturels, tirant les **conséquences de la catastrophe survenue à Toulouse le 21 septembre 2001, et améliorant également le dispositif de prévention des risques naturels, en particulier les risques d'inondations**. La Commission a aussi examiné en première et deuxième lecture le projet de loi sur la chasse et a notamment adopté un amendement supprimant l'inscription dans la loi de l'interdiction de chasser un jour par semaine. Enfin, le projet de loi relatif à la création d'une zone de protection écologique, qui a été définitivement adopté, facilitera la répression des déballastages et des dégazages sauvages en Méditerranée, notamment en étendant la compétence des tribunaux du littoral. Quant au projet de loi relatif à la protection de l'environnement en Antarctique, également adopté définitivement, en inscrivant dans le droit l'obligation d'une étude d'impact préalable à l'autorisation de toute activité, il ouvre la voie d'une préservation accrue des richesses de la faune et de la flore d'un continent consacré à la recherche scientifique.

L'industrie n'a pas été absente des travaux de la Commission qui a examiné deux textes importants. Le premier, relatif aux **marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie**, a été adopté définitivement. Destiné à ouvrir à la concurrence le marché du gaz naturel, il s'est enrichi au cours de son examen de dispositions concernant le service public de l'électricité. Le second projet, examiné en première lecture, vise à renforcer la confiance dans l'économie numérique. Il répond à la nécessité d'adapter le cadre juridique à l'émergence des échanges commerciaux utilisant internet. Il met ainsi en place un régime de responsabilité clair tant pour les hébergeurs que pour les commerçants en ligne. S'attaquant à la question des publicités non sollicitées, il régule la prospection commerciale par courrier électronique

➔ ÉNERGIE, NUMÉRIQUE, HABITAT : ADAPTER ET INNOVER

→ UNE ACTIVITÉ TRÈS SOUTENUE D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE

La Commission s'est attachée à suivre l'évolution de la réglementation communautaire en examinant notamment le projet de loi sur l'eau transposant une directive européenne. Elle a entendu le commissaire européen Pascal Lamy sur les négociations actuellement en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et adopté une résolution sur les négociations agricoles dans ce cadre. M. Franz Fischler, membre de la Commission européenne chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche a également été entendu par la Commission, conjointement avec la Délégation à l'Union européenne, sur la révision à mi-parcours de la politique agricole commune et sur les propositions émises sur ce point par la Commission européenne.

Elle a par ailleurs engagé un important travail d'évaluation en constituant plusieurs missions d'information. Ainsi, dès l'été 2002, après la décision du ministre des transports d'abandonner le site de Chaulnes, désigné par le Gouvernement précédent pour accueillir le troisième aéroport parisien, **la Commission s'est saisie de la question de la politique aéroportuaire et de l'avenir du transport aérien français.**

La Commission a également créé une mission d'information sur les activités agricoles et la protection de l'environnement. Ses thèmes de travail, tels que les pratiques agricoles et les intrants ou encore les contributions de l'agriculture à l'environnement, en font une mission de mise en pratique du développement durable. D'autres missions d'information ont été constituées au sein de la Commission et traitent de thèmes aussi variés que la montagne, la politique maritime française, la loi littoral ou la politique de soutien au développement des énergies renouvelables.

Enfin, la Commission des Affaires économiques a participé à la création de plusieurs commissions d'enquête : sur la présence du loup, la pollution maritime, **la disparition d'Air Lib.**

en créant l'obligation de consentement préalable. La Commission a également adopté définitivement le projet de loi sur l'urbanisme et l'habitat dont l'objet initial était principalement d'adapter certaines règles d'urbanisme résultant de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains votée sous la précédente législature et de renforcer les dispositions relatives à la sécurité des ascenseurs ; il s'est enrichi au fil des lectures de dispositions concernant la montagne et les pays.

Enfin, la Commission a adopté en première lecture une proposition de loi tendant à mieux garantir les droits sociaux des mineurs, des anciens mineurs et de leurs ayants droit et à simplifier les structures des Charbonnages de France.

Activité de la Commission

RÉUNIONS	Nombre	Durée
	66	91 h 00
AUDITIONS	Gouvernement	Personnalités
	22	9
RAPPORTS	Nombre	Dont rapports d'information
	24	0